

DECLARATION ONG
à l'occasion de la 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} rapport
de la REPUBLIQUE DE GUINEE
à la 39 Session de la CEDEF
Juillet 2007

Madame la présidente,
Mesdames les membres du comite,

Je suis Madame Nanfadima Magassouba, présidente de la Coalition Nationale de Guinée pour les Droits et la Citoyenneté des Femmes (CONAG-DCF). Notre organisation est un réseau de 8 organisations membres ; et c'est elle qui a élaboré le rapport alternatif des ONGs et l'a validé avec 30 organisations de la société civile le 9 janvier 2007 avant de l'envoyer au secrétariat international de la CEDEF.

Nous allons discuter de cinq questions prioritaires qui constituent les préalables à l'application effective de la CEDEF en République de Guinée, ce sont :

1. L'inexistence des textes d'application de la CEDEF ;
Depuis l'adoption de la CEDEF par la Guinée en 1982, à nos jours, les textes d'application ne sont pas élaborés. La CEDEF est méconnue de la majorité des magistrats ; ce qui rend difficile l'utilisation des dispositions de la CEDEF par les juridictions. Nous demandons au comité d'interpeller notre gouvernement à adapter les textes nationaux aux dispositions de la CEDEF, et à élaborer les textes d'application.
2. Le manque de cadre organique de la structure gouvernementale chargée de la promotion féminine ;
Ce qui a pour conséquence que ses représentants sur le terrain sont nommés par les préfets sans mandat précis, d'où un manque de coordination dans les actions de promotion et de protection de la femme.
Nous demandons au comité d'interpeller le gouvernement à meubler le cadre organique de la structure gouvernementale chargée de la promotion et de la protection de femme à l'image des autres Ministères.
3. La non adoption du projet de code civil révisé ;
Son adoption constituerait une avance sur les points suivants :
 - l'exercice du pouvoir parental, y compris la direction du ménage ;
 - l'institution des régimes matrimoniaux ;
 - les causes du divorce a l'égard de l'époux ;

- l'attribution de la nationalité ;
- L'exercice de la tutelle des enfants mineurs du vivant ou au décès du père ;

Nous demandons au comité de recommander à notre gouvernement l'adoption de ce document si important pour l'avancée des droits de la femme.

4. Difficulté d'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes des différents ministères ;

Les ministères ne sont pas suffisamment sensibilisés sur le problème de genre. Ce qui rend difficile l'intégration de la dimension genre dans leurs plans et programmes.

Nous recommandons que le gouvernement prenne en compte la dimension genre dans toutes les politiques et programmes de développement

5. La montée des violences faites aux femmes et aux filles y compris les questions émergentes (la traite des femmes et des filles et la violence basée sur le genre) ;

Les causes sont entre autres :

- le vide juridique dans la protection des femmes ;
- l'absence des mesures d'accompagnement pour l'application des textes de répression ;
- les pesanteurs socioculturelles ;
- la pauvreté etc...

Nous recommandons au gouvernement de diffuser largement les textes de lois protégeant les femmes;

Créer des structures de protection des femmes et des filles victimes de violences.

Au regard de tout ce qui vient d'être dit, il paraît clair que la situation de la Guinéenne n'est pas reluisante. Discriminée par la loi, discriminée par les us et coutumes, elle fait partie à la fois des plus pauvres, des plus analphabètes, donc les plus vulnérables.

Le paradoxe pourtant est que la couche féminine constitue la majorité de la population : 53%. Si de nos jours tout développement durable doit être participatif, on voit très mal comment la Guinée atteindra les objectifs de développement socioéconomique en poursuivant la politique de la discrimination des femmes.

Autant on reconnaît un homme honnête par le respect de sa parole, autant on reconnaît un Etat crédible par le respect de ses engagements, surtout internationaux.

Les conditions internes ne permettent pas aux femmes Guinéennes d'influencer efficacement la politique nationale, nous espérons que l'examen du rapport de notre gouvernement est une occasion inespérée pour lui rappeler ses engagements.

Dans notre rapport alternatif, on a parlé

Voici les sujets les plus importants pour notre organisation :

1. L'inexistence de textes d'application de la CEDEF et la non adoption du protocole facultatif de la CEDEF ;
2. Le manque de cadre organique de la structure gouvernementale chargée de la promotion des femmes ;
3. La non adoption du projet de code civil révisé ;
4. L'inexistence de fonds d'appui aux activités économiques des femmes, notamment celles rurales ;
5. Le non accès des femmes aux crédits et à la terre ;
6. La juxtaposition du droit positif, coutumier et religieux ;
7. L'analphabétisme des femmes (80%) ;
8. Le taux élevé de la mortalité maternelle et infantile ;
9. La féminisation des IST/VIH/SIDA et la non prise en charge des malades du SIDA et des orphelins du SIDA ;
10. Les violences faites aux femmes et aux filles ;
11. Le faible accès des femmes aux postes de décision ;

Nous sommes très heureuses de discuter de toutes ces questions avec vous et nous sommes à la disposition du Comité pour des questions d'éclaircissement.

Je vous remercie.